

L'ACCOMPAGNEMENT DU TRAVAIL PERSONNEL EN CLASSE DE SIXIEME

Animateur : Hervé Kérivel, **Secrétaire de séance** : Claire Malgras

L'ATP est aujourd'hui le dispositif majeur de l'aide aux élèves en classe de 6^{ème}.

Si la nécessité de ce dispositif n'est pas remise en cause, sa mise en place pose toute une série de questions auprès des équipes d'établissements, suscite souvent des débats, entraîne parfois des insatisfactions voire des tensions qu'il importe de comprendre.

De quelles informations institutionnelles et réglementaires dispose t-on concernant l'accompagnement du travail personnel ?

- Deux heures par division, dans le cadre d'une gestion globalisée des moyens.
- Une forte liaison entre ATP et accueil et intégration des élèves de 6^{ème}.
- Un large appel à l'autonomie des établissements et à l'initiative des équipes pour construire des dispositifs d'accompagnement du travail personnel pertinents, autour de modalités suffisamment diversifiées « pour que les élèves en difficulté en tirent le meilleur profit » (circulaire n°2001-105 du 08/06/2001).
- Des « objectifs précis » (...) « afin de favoriser l'accès progressif des élèves à l'autonomie de leur travail personnel » (circulaire n°2002-074 du 10/04/2002).
- La circulaire de préparation de la rentrée 2003 qui introduit la notion d' « aide à l'élève » en complément de celle d'accompagnement ainsi que la « possibilité de mettre en place des dispositifs spécifiques permettant des approches pédagogiques individualisées » (circulaire n°2003-050 du 28/03/2003).

Une observation attentive de la question de l'aide individualisée au collège à travers les circulaires de rentrée depuis 1989 fait apparaître la diversité des dispositifs d'aide mis en place en 6^{ème} tant dans leurs finalités et objectifs assignés que dans leurs modalités de mise en œuvre. Cet empilement apparent de dispositifs sur une quinzaine d'années ne doit pas dissimuler trois tendances majeures qu'il convient de prendre en compte pour qui veut penser et réfléchir la mise en place de l'ATP en 6^{ème} :

- La permanence du rôle majeur de l'évaluation à l'entrée en 6^{ème}
- La volonté de laisser aux établissements toute l'autonomie nécessaire dans la recherche et la mise en œuvre de dispositifs variés afin de les adapter aux besoins spécifiques des élèves.
- La forte insistance mise sur la question des méthodes de travail et sur l'aide au travail personnel de l'élève.

Ces deux séries de constats positionnent donc les établissements scolaires comme les acteurs essentiels de la réflexion sur l'aide et l'accompagnement au travail personnel de l'élève. Ainsi, c'est l'essence même du dispositif qui est soumise à la réflexion et à la décision des équipes d'établissement :

- Comment définir la réalité du travail personnel de l'élève de 6^{ème} ?
- L'accompagnement au travail personnel de l'élève est-il destiné aux seuls élèves présentant des difficultés ou doit-il s'adresser à tous les élèves de 6^{ème} ?
- L'aide au travail personnel est-il à envisager dans un cadre disciplinaire ou dans le cadre plus large de l'ensemble des disciplines ?
- Les heures dévolues à l'ATP peuvent-elles s'apparenter à des formes différentes d'aide pédagogique (remédiation, soutien, modules, tutorat...).
- Quelles approches et pratiques pédagogiques est-il nécessaire de privilégier ?

Dans cet espace de choix qui s'impose aux établissements, Il ne s'agira pas, dans cet atelier, de signifier des orientations « modélisantes » en termes de pratiques et d'organisations mais plutôt, en s'appuyant sur des exemples précis, d'indiquer des pistes de réflexion et d'aider à la prise de décision.

Questions pour cet atelier :

- A quelles priorités doit répondre la mise en place de l'ATP ?
- Quelles organisations pour les établissements ?
(d'où l'importance de la présence des chefs d'établissement dans l'atelier)
- La question de l'aide méthodologique au travers d'outils pour la classe.

① A quelles priorités l'ATP doit-il répondre ?

Les réponses fournies par les établissements scolaires s'orientent dans ces 3 directions :

1. Un accompagnement du travail personnel

- Apprentissage des leçons
- Réalisation des exercices demandés par les professeurs
- Préparation des contrôles
- Recherche d'information, documentation

2. Fournir aux élèves une aide méthodologique en lien avec ce travail personnel.

3. Prise en charge de la difficulté scolaire en apportant une aide spécifique aux élèves qui en éprouvent le besoin, notamment en mathématiques, français en lien avec l'évaluation à l'entrée en 6^{ème}.

Un *débat* s'engage entre les membres de l'atelier. Un enseignant considère que l'ATP enlève des heures au professeur de la discipline, alors qu'il se considère parfaitement capable d'assurer l'accompagnement des ses élèves à l'intérieur de ses cours. D'autres considèrent que ce sont au contraire, des heures au service des disciplines mais au travers d'une attention centrée sur le travail personnel induit par ces disciplines.

Certains relèvent que pour les élèves en difficulté ces heures d'ATP sont ressenties comme des heures de punition ; la question de la stigmatisation des « mauvais élèves » est posée, renvoyant à l'intérêt d'un traitement de la difficulté scolaire dans le cadre de la classe hétérogène. Ils évoquent l'intérêt d'une prise en charge de tous les élèves en ATP, permettant à tous les élèves de 6^{ème} de réaliser leur travail personnel sur le temps scolaire. Mais, force est de constater (si on se réfère au BO) que l'ATP est un « droit » pour les élèves, et non une obligation, certains collègues considèrent que ces heures ne sont destinées qu'aux élèves en difficulté.

Il est aussi invoqué que les difficultés rencontrées par certains élèves dans la réalisation de leur travail personnel nécessitent une aide individualisée. Parfois la classe entière semble une structure trop lourde et des effectifs allégés semblent préférables.

Les premières journées de formation ainsi que l'observation des ressources déposées sur la plateforme font apparaître d'autres questions en débat : celle du volontariat des élèves ... et des professeurs en charge de l'ATP , des ressources dont disposent les enseignants.

② Quelles organisations de l'ATP pour les établissements ?

Les différents points de vue exposés ci-dessus et concernant la mise en place de l'ATP (nombre et type d'élèves, modes de regroupement d'élèves, nature des activités...) montrent bien que les établissements scolaires ne peuvent faire l'économie d'une réflexion collective sur des choix d'organisation. Ces « choix de structure » doivent être bien sûr définis en lien avec des objectifs

pédagogiques préalablement établis, mais ils doivent être aussi pensés comme permettant de nombreuses adaptations pour faire face aux différentes modalités possibles d'organisation de l'ATP.

Ainsi un alignement horaire de 3 à 4 classes de 6^{ème} sur les heures d'ATP permet toutes les organisations pédagogiques possibles :

- ATP articulée au groupe classe,
- prise en charge d'élèves en lien avec différentes modalités d'études, des regroupements disciplinaires et/ou des regroupements thématiques.
- organisations proposant un accompagnement personnel à tous les élèves
- ATP pour un nombre plus restreint d'élèves repérés comme relevant prioritairement de ce dispositif
- organisations mixtes et évolutives articulées aux besoins des élèves et à leur hétérogénéité (dans un processus global de construction de compétences permettant l'accession de l'élève à l'autonomie dans son travail personnel)

Ce choix d'alignement de classes permet à l'établissement de penser le dispositif ATP en terme d'approche intégrée et de projet global et de ne plus faire uniquement reposer la réflexion et les choix pédagogiques sur le seul enseignant intervenant en ATP.

Une enseignante présente une organisation sans alignement, avec division de la classe en 3 groupes, avec un recours au CDI et à un ASEN pour laisser l'enseignante s'occuper d'un petit groupe d'élèves. Elle reconnaît que l'organisation avec alignement des horaires a l'avantage d'inciter les enseignants à travailler en équipe, et c'est selon elle beaucoup plus intéressant pour les enseignants.

Un chef d'établissement d'Ille et Vilaine qui a mis en place une organisation avec alignement des horaires, fait un constat d'échec car il n'a pas pu en amont réunir l'équipe pédagogique et donner du sens à son organisation. Il conclut qu'il faudrait par exemple une ou deux fois par an prendre du temps, au besoin sur celui de l'ATP, pour, en équipe, donner du sens au travail conduit.

Deux points importants sont évoqués : la question de la représentation des enseignants de leur rôle dans le domaine de l'accompagnement ainsi que la question du temps scolaire des élèves. Un chef d'établissement du Finistère regrette que les professeurs soient « encombrés » par leur expertise de professeur, (et ne se sentent pas capables d'aider des enfants dans une autre discipline que la leur) contrairement aux jeunes étudiants ASEN dont bénéficie son établissement. De plus, elle dit devoir se battre contre élèves et parents qui ne voient pas l'intérêt de la « permanence », car selon eux, elle est un endroit où on ne fait rien. La transformation de la « Perm » en « Etude » ou « Aide aux devoirs » est la solution qui s'est imposée. Elle témoigne enfin que pour que les élèves acceptent de rester dans l'établissement aux heures où ils n'ont pas cours, elle doit lutter pour qu'ils acceptent d'être aidés dans leurs devoirs, dans les murs de l'établissement.

Enfin se pose la question de l'évaluation du dispositif ATP. Un enseignant indique que d'énormes énergies sont dépensées pour mettre en œuvre des dispositifs et pense qu'on devrait consacrer un temps important à l'évaluation de ces dispositifs.

Il est certain que l'évaluation des dispositifs n'est pas chose aisée. Néanmoins il est tout à fait possible de procéder à une évaluation en se centrant sur la perception que les différents acteurs ont de l'ATP (élèves, parents, professeurs, équipes de direction) et de leurs effets sur la réussite des élèves de 6^{ème} afin de ré-interroger les priorités si nécessaire.

Il est donc indispensable, si on veut évaluer, d'afficher en amont ce qu'on a l'intention de faire

③ La question de l'aide méthodologique au travers d'outils pour la classe.

La question de l'explicitation des attendus en terme de travail personnel semble incontournable, surtout pour les élèves pour qui les règles du jeu scolaire sont obscures et qui rencontrent des

difficultés à décoder les attentes des enseignants. Il est souhaitable que les professeurs de chaque discipline disent précisément et explicitement ce qu'ils attendent exactement du travail personnel des élèves. C'est un des enjeux majeurs de l'accompagnement au travail personnel en 6^{ème} que de permettre ce passage de l'implicite à l'explicite. Des outils de contractualisation sont proposés au groupe : « Apprendre ses leçons dans telle ou telle discipline qu'est-ce que ça veut dire ? », « En classe de 6^{ème}, faire ses devoirs c'est ... »

Une enseignante pense que tout enseignant devrait avoir participé à l'ATP au moins une fois, car cette expérience apprend à dire aux élèves ce qu'on attend explicitement d'eux (consignes), élément déclencheur dans la carrière de professeur.

Parler en termes de compétences à acquérir par les élèves, ceci tant pour les enfants que pour les parents.

Un professeur pense que les acquisitions des compétences transversales pourraient se faire au sein du cours, dans les heures réservées aux disciplines d'enseignement.

Une collègue IA-IPR considère que l'écueil de la remédiation strictement disciplinaire est de retomber inévitablement dans les programmes de la discipline du professeur et donc de retomber dans les connaissances plutôt que dans les compétences propres à la discipline. Et il faut être attentif au fait qu'au collège dans les textes officiels on ne parle quasiment pas de compétences dans les disciplines. C'est dans le transversal qu'on les trouve. Par exemple il serait intéressant qu'à ce titre on travaille entre professeurs de disciplines différentes sur la manière de « mémoriser ». On pourrait aussi réfléchir sur les pratiques effectives de classe, et repérer ce qui se passe du point de vue des apprentissages quand les élèves sont en grand groupe ou lorsqu'ils sont en petits groupes...

Un certain nombre d'outils sont alors proposés au groupe, permettant de dégager des pistes d'interventions possibles et de fournir des supports pour :

- permettre aux élèves de découvrir et d'explorer diverses méthodes pour apprendre une leçon, réaliser des exercices, préparer des contrôles.
- préparer et corriger des contrôles en ATP
- travailler avec des groupes hétérogènes
- apprendre une leçon en ATP
- re-découvrir le sens du travail scolaire

NB. Ces outils sont mis à disposition sur la plate-forme de travail collaboratif

A la fin de l'atelier se succèdent des questions variées. Les exemples qui sont apportés permettent de terminer sur une note optimiste

Quelle pertinence du travail scolaire à la maison ? Quels liens avec les dispositifs didactiques mis en œuvre dans la classe ? Est-ce que l'école ne déplace pas sa mission sur les parents à la maison ?

Quel impact peut avoir l'ATP en 6^{ème}, si ce dispositif n'est pas poursuivi dans les classes suivantes ?

La **motivation** tombe dans les autres classes du collège. Réponse : c'est le sens que l'enseignant donne qui fait que les élèves sont motivés. La problématisation peut aider à intéresser. C'est un danger de poser la non-motivation des élèves en postulat. L'ATP est un bon moyen de réconcilier l'élève avec l'école.

Les outils méthodologiques construits en équipe d'enseignants avec le concours des élèves sont encore une occasion de motivation.

Un chef d'établissement note l'intérêt de mobiliser la « vie scolaire » pour motiver les enfants pendant les heures dites libres. (exemple : l'heure de vie de classe).